

Communiqué de presse

Mardi 3 Novembre 2020

3 BRACONNIERS PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE CAPTURE D'ESPÈCE PROTÉGÉE DANS L'AIN



Le 2 septembre 2020, les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'Ain ont interpellé 3 braconniers sur la commune de Virignin.

Un dispositif de surveillance réactif et fructueux

Suite à des renseignements transmis au service départemental de l'Ain, les inspecteurs de l'environnement de l'OFB ont immédiatement déployé un dispositif de surveillance sur la commune de Virignin. La réactivité des équipes et leur bonne connaissance du terrain ont permis d'interpeler 3 braconniers en flagrant délit.

Les 3 individus profitaient de la période de sécheresse pour capturer des petits passereaux, concentrés autour des rares points d'eau pour s'abreuver. Les oiseaux étaient piégés sur des tiges de roseaux recouvertes de colle (gluau). Trois chardonnerets élégants juvéniles étaient pris au piège ce jour-là.

Le chardonneret élégant : une espèce protégée et prisée

Prisés pour leur beauté et leur chant riche et mélodieux, les chardonnerets peuvent se revendre (en toute illégalité) entre 50 et 150€ le spécimen.

L'enjeu environnemental est important. La population de chardonneret, depuis les années 2000, a chuté de plus de 50 %. L'espèce est donc menacée et classée en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine établie par l'UICN (Statut VU - vulnérable).

La capture d'espèces protégées interdite et lourdement sanctionnée

Dans un contexte général d'érosion de la biodiversité, le code de l'environnement interdit notamment la destruction mais aussi la capture des espèces protégées. La peine encourue pour ce délit est 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 78 89 40 - dr.auvergnerhonealpes@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes
Service départemental de l'Ain -
arnaud.legouge@ofb.gouv.fr - 06 25 03 22 19